**Décret d’application : les 800 grammes sont validés !**

[**Accueil**](https://blog.studiosport.fr/)»[**Drones**](https://blog.studiosport.fr/actus/drones/)»Décret d’application : les 800 grammes sont validés !

Publié par [Chloé](https://blog.studiosport.fr/author/chloe/) le 22 Mai, 2018 dans [Drones](https://blog.studiosport.fr/actus/drones/) | [25 commentaires](https://blog.studiosport.fr/decret-dapplication-800-grammes/#respond)

Validation des 800 grammes.

Tous pilotes de loisir attendaient de savoir à partir de quel seuil il allait devoir respecter des obligations concernant son drone. On avait entendu parler des 800 grammes, et l’on savait que ce seuil n’augmenterait pas, mais on ne savait pas si cela allait baisser.

C’est chose faite ! Le décret d’application [n°2018-374](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036927602&dateTexte=&categorieLien=id) a fixé officiellement comme poids : 800 grammes.

Ce que cela engendre Si vous êtes pilote de loisir et que vous souhaitez faire voler un drone dont le poids est supérieur à 800 grammes, vous allez devoir passer une formation théorique. Cette dernière se déroule en ligne, sur internet, et a pour but d’améliorer la traçabilité des drones et de leurs pilotes.

Les pilotes concernés devront équiper leur drone :

* d’un outil de signalement électronique à distance
* d’un outil de signalement lumineux à distance
* d’une limitation de capacités

Pour plus d’informations, voici un [schéma](https://www.helicomicro.com/wp-content/uploads/2017/11/loi-drones-oct-2016-low.jpg) provenant du site [www.legifrance.gouv.fr.](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Comment faire ?

1. Connectez vous sur internet (depuis un smartphone ou ordinateur)
2. Faites votre enregistrement électronique (avec le [numéro de série de votre drone](https://blog.studiosport.fr/trouver-numero-de-serie-sn-de-appareil-dji-phantom-mavic-osmo-ronin/))
3. Réalisez la formation théorique en ligne (elle dure environ 10 minutes)
4. Equipez votre drone des différents outils et le tour est joué !

Pour vous donner une idée…

|  |  |
| --- | --- |
| **Supérieur à > 800 grammes** | **Inférieur à < 800 grammes** |
| DJI Phantom 4 Pro : 1390g | DJI Mavic Pro : 735g |
| DJI Phantom 4 Pro V2 : 1375g | DJI Spark : 300g |
| Yuneec H520 : 1920 g | DJI Ryze Tello : 85g |
| Yuneec H Plus : 1950g | Parrot Bebop 2 : 500g |